

Ramzi Jammal Premier vice-

président et chef de la réglementation des opérations Commission canadienne de sûreté nucléaire

Présentation à l'Équipe d'examen du SEIR : Réunion initiale Ottawa (Ontario) 28 novembre 2011

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Créée en mai 2000, en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*

A remplacé la CCEA, créée en 1946 *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique*

L'organisme canadien indépendant de réglementation nucléaire, comptant 65 ans d'expérience



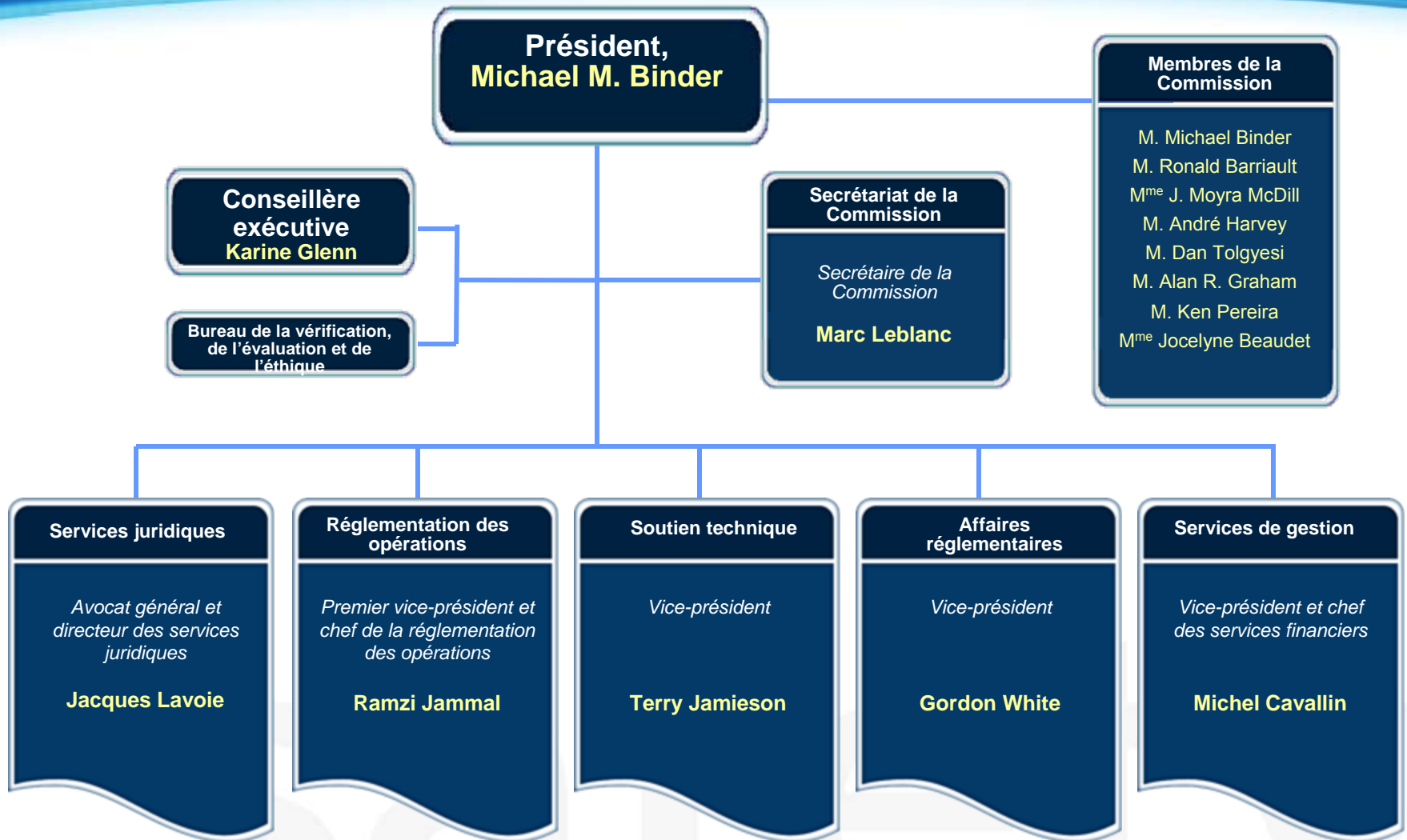
Notre mission est claire

Préserver la **santé**, la **sûreté** et la **sécurité** des Canadiens, protéger l'**environnement** et respecter les **engagements internationaux** du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire

L'organisme de surveillance du nucléaire au Canada



Structure de gouvernance



Conclusions du SEIR en 2009

- Le cadre canadien de réglementation nucléaire est indépendant, solidement établi et parvenu à maturité
- La CCSN remplit bien sa mission de préserver la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens et de protéger l'environnement
- Gains précieux pour les deux parties en cause
- Le rapport 2009 du SEIR faisait ressortir :
 - 19 pratiques exemplaires
 - 14 recommandations
 - 18 suggestions

***Cadre de réglementation nucléaire
indépendant, parvenu à maturité et bien établi***

Mission de suivi 2011 du SEIR

- ✳ Du 28 novembre au 8 décembre 2011
- ✳ Élargissement de la portée de l'examen international pour y inclure :
 - Le transport – *Règlement de la CCSN sur l'emballage et le transport des substances nucléaires*
 - Les enseignements tirés de l'accident survenu à la centrale Fukushima et examen du rapport du Groupe de travail de la CCSN
- ✳ L'équipe de la mission de suivi du SEIR est constituée de 16 experts internationaux
 - Vérification de la mise en œuvre des suggestions et recommandations contenues dans le rapport de 2009
 - Évaluation des mesures prises par la CCSN à la suite de l'accident survenu à la centrale Fukushima et de sa supervision réglementaire du transport des substances nucléaires à la lumière des normes de l'AIEA et des pratiques exemplaires internationales

Élargissement de la portée de l'examen pour inclure le transport et les mesures prises à la suite de l'accident survenu à la centrale Fukushima

CCSN – Suivi des recommandations et suggestions

- ❖ La CCSN connaît les pratiques exemplaires et les met en œuvre
- ❖ Elle a donné suite aux recommandations et suggestions et les a mises en pratique
- ❖ La mise en œuvre des améliorations fait maintenant partie intégrante du Plan harmonisé de la CCSN

***Les 32 recommandations et suggestions
ont été mises en œuvre***

CCSN – Évaluation du transport

❖ Normes de sûreté de l'AIEA

- En prévision de la mission de suivi, la CCSN a effectué son autoévaluation par rapport aux normes de sûreté de l'AIEA et aux questionnaires TSR1
- Elle a notamment évalué la certification des emballages et les arrangements spéciaux

❖ Constatations

- Les matières radioactives sont transportées de manière sécuritaire au Canada dans des emballages approuvés ou en vertu d'arrangements spéciaux
- La CCSN s'est dotée de processus d'autorisation et de conformité parvenus à maturité
 - Ces processus respectent les normes de sûreté de l'AIEA et sont conformes aux pratiques exemplaires internationales



Les arrangements spéciaux concernent les articles qui ne peuvent être placés dans un emballage préapprouvé.

Exemples – les chaudières à vapeur, comme celle que l'on voit ci-dessus.

CCSN – Évaluation à la suite de l'accident survenu à la centrale Fukushima

- ❖ L'autoévaluation de la CCSN reposait sur les normes de sûreté de l'AIEA
 - Inclut l'analyse du Groupe de travail de la CCSN chargé d'évaluer les soumissions des titulaires de permis pour répondre aux demandes de la CCSN en application du paragraphe 12(2)
- ❖ Réunion publique de la Commission en février 2012

Le dossier de sûreté des réacteurs canadiens est valide

Processus de consultation publique ouvert et transparent sur les mesures à prendre à la suite de l'accident survenu à la centrale Fukushima



Conclusion

- ❖ La CCSN a donné suite à toutes les suggestions et recommandations
- ❖ Les autoévaluations en regard des modules du transport et de Fukushima sont terminées
- ❖ La CCSN est prête et disposée à collaborer avec l'équipe internationale d'experts pour assurer le succès de la mission de suivi

***Nous n'allons jamais
compromettre la sûreté***



nuclearsafety.gc.ca
suretenucleaire.gc.ca